



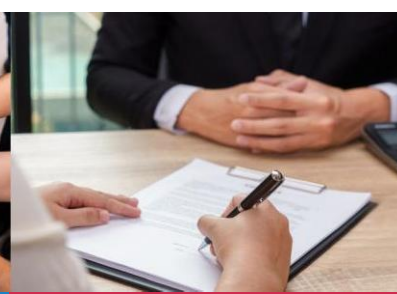
#HANDICAP



#FORMATION



#INCLUSION



#EMPLOI

En 2026, donnez du sens à votre taxe d'apprentissage !

Grâce à votre contribution à la taxe d'apprentissage additionnelle, votre entreprise jouera un rôle direct dans le développement de nos actions en faveur de l'inclusion et de la montée en compétences :

- Investir dans des équipements de pointe (serveurs, baies de brassage, outils numériques...) afin d'offrir un environnement technologique performant à nos apprenants
- Renforcer nos programmes d'accompagnement vers l'emploi, avec des actions concrètes favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Former et professionnaliser l'ensemble de nos équipes, pour garantir un accompagnement toujours plus qualifié, innovant et adapté aux besoins des entreprises.

CRM

CENTRE DE RÉADAPTATION
MULHOUSE

Plus grand centre français de formation pour personnes en situation de handicap

En 2025, grâce au soutien des entreprises, nous avons pu :

Financer des équipements :

- Matériels informatiques à haute performance (logiciels de calcul thermique...)
- Logiciels mobilisant l'IA dans les formations

Former tous nos professionnels sur le sujet de la Santé Mentale



416 stagiaires
en Orientation / Formation Professionnelle



31 formations dans des filières qui recrutent : automatismes, informatique, administration et gestion, bureau d'études, santé, services aux collectivités, animation



Plus de 1 000 périodes d'application
dans 640 entreprises



Une pédagogie à l'état de l'art
pour des compétences mobilisables rapidement

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Vous pouvez nous identifier sur la plateforme SOLTéA en effectuant une recherche via notre SIRET 778 954 305 00018

Une question ?

N'hésitez pas à contacter : Mireille SALVA - Relations et Partenariats Employeurs
msalva@arfp.asso.fr • Ligne directe : +33 (0)3 89 32 73 24

SOLTéA →

CRM CENTRE DE RÉADAPTATION
MULHOUSE

Rééducation et Formation Professionnelle

7 boulevard des Nations - 68093 Mulhouse
Cedex 03 89 32 46 46 • info@arfp.asso.fr



www.crm68.fr

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
• ACTIONS DE FORMATION
• BILANS DE COMPÉTENCES